

**Arrêté n° 08-2021 portant désignation de l'attributaire du marché N°2021-02 :
Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction et l'agrandissement de quatre
déchèteries**

LE PRESIDENT

- VU** le Code de la commande publique
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-21-1, L 2131-2, R 2131-5 et L 5211-1 et suivants ;
- VU** la délibération N°020-03-2020 du Comité Directeur en sa séance du 22 septembre 2020 statuant sur les délégations permanentes d'attributions au BUREAU et au Président ;

CONSIDERANT que le syndicat veut agrandir la déchèterie de Muhlbach sur Bruche et construire une nouvelle déchèterie sur le territoire de la commune de Wisches en lieu et place de la déchèterie de Schirmeck trop exigüe et qui n'offre aucune possibilité d'agrandissement dans sa configuration actuelle ;

CONSIDERANT qu'il envisage également, en fonction de la disponibilité de terrains adaptés, la construction de deux nouvelles déchèteries sur le territoire des communes de Rosheim et de de Mutzig ;

CONSIDERANT le marché N°2021-02, composé de deux tranches fermes et de tranches optionnelles, qui porte, au regard de la spécificité que représente la conception de nouvelles déchèteries et l'agrandissement de déchèterie existante, sur l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction et l'agrandissement de quatre déchèteries ;

ARRETE

l'attribution du marché N°2021-02 à la société SARL ANETAME Ingénierie - 2c rue des Ormes - 6700 Strasbourg.

Fait à Molsheim, le 15 avril 2021

Le Président,

Jean-Philippe HARTMANN

- Le Président : - certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication le 15 avril 2021.